merce ; *ſi l'exportation des bleds doit être permiſe ou défendue par les Navires étrangers.*

2°. *Refléxion ſur le commerce de pure induſtrie.*

3°. *Premiere lettre aux Auteurs du Journal en réponſe aux refléxions précédentes.*

4°. *Deuxième lettre ſur le même ſujet.*

5°. *Troiſieme lettre ſur le meme ſujet.*

6°. *Hiſtoire abrégé des impoſitions miſes en Angleterre ſur les peaux de caſtor, traduite* du London Magazine.

7°. *Lettre à MM. les Agriculteurs Soiſſonnais & Franc-Comtois.*

8°. *Mémoire ſur les vrais principes de le fécondite des terres, & ſur les moyens de connaître d'une maniere ſimple & facile d'où procedent leurs bonnes ou mauvaiſes qualites.*

*Abhandlung von dem allgemeinen Holzmangel, &c. C. A. D. Traité de la diſette général des bois, avec les moyens d'y remédier*, par M. J. C. Hubert, à Francfort chez Eſtinger.

Un ouvrage de ce genre doit paraître bien néceſſaire, ſur-tout dans un temps où l'on ſe plaint par tout du dépériſſement des forets. Ce Traité eſt diviſé en deux parties. L'Auteur fait voir dans la premiere les différentes cauſes de la diſette des bois, relativement à chaque Pays. Dans la ſeconde il indique les moyens de remédier à cette diſette, ſoit en diminuant la trop grande conſommation de bois, ſoit en travaillant à le multiplier.

*Joan Chriſt. Dan. Schreberi Med. D. &c, Icones & deſcriptiones plantarum minus cognitarum. Decas I.* à Hall chez Curt.

Les plantes dont il s'agit dans ce Traité viennent des Pays Orientaux, & c'eſt M. Tournefort & M. André de Gundelsheimer qui nous en ont procuré la connaiſſance. Elles ſont à préſent dans le Jardin Botanique de l'Académie des ſciences de Berlin. Celles dont l'Auteur parle actuellement ſont *Stabelina arborea* ; *Campanula tridentata* ; *Phaca veſicaria* ; *Androſace odoratiſſima* ; *Cucubalus ſaxifragus* ; *Buphtalmum ſpecioſum* ; *Daphne oleoïdes* ; *Rubus ſanctus* ; *Teucrium ſaticifolium* ; *Polygala ſupina.* Les planches qui ſont bien gravées repréſentent la plante en général, la fleur, la fleur ouverte pour voir les étamines, une étamine particuliere & le piſtile.

*Elementa Entomologica*, ou *Introduction à la Doctrine des Inſectes*, à Ratisbonne, chez Weifs.

M. Schoeffer déjà connu par d'excellens ouvrages, eſt encore Auteur de celui-ci qu'il diviſe en quatre parties. La figure & la conformation des inſectes en général & en particulier de chaque partie des inſectes, font le ſujet de la premiere. Dans la ſeconde il les range en différentes claſſes. La troiſième eſt deſtinée aux différens genres, & dans la quatrième il parle des inſtrumens néceſſaires à la collection & à la conſervation des inſectes. Il donne auſſi les moyens de les nourrir & de les faire parvenir à leur état de chryſalide.

*Vues politiques ſur le commerce des denrées*. nouvelle édition, à Amſterdam, & ſe trouve à Paris chez Vincent, rue Saint Severin, vol. in-12.

De tous les moyens propres à exciter l'ardeur du Colon, & le porter à travailler ſans relâche à l'amélioration des terres, il n'y en a pas de plus efficace que le commerce des denrées. Cette vérité conduit l'Auteur de l'excellent ouvrage que nous annonçons, à faire ſur cette matiere des ſpéculations qui ont pour but l'intérêt général. La différence des récoltes plus ou moins abondantes ſemble demander, ſuivant le ſyſtéme de l'Auteur, qu'on établiſſe des magazins à grains ; mais il voudrait que la régie en fût confiée à une Compagnie d'Agriculture qui ſerait diviſée en Compagnies particulieres. L'article des vignes & du commerce des vins occupe auſſi notre Auteur qui donne un plan pour le commerce de cette denrée. Le ſuccès de la premiere édition de ce livre ſemble répondre de celui de la ſeconde.

## *COMMERCE.*

SUITE *de l'extrait des Gazettes Anglaiſes.*

CEtte diſcuſſion m'engage à dire un mot de l'Amérique dont je connais parfaitement bien toutes les parties tant méridio-

nales que ſeptentrionales, le Continent & les Iſles.

On ſerait ſurpris ſi l'on ſçavait combien d'argent ce Pays a coûté chaque année à l'Angleterre. Il faut obſerver que, lorſque les Français & les Eſpagnols environnaient nos Etabliſſemens dans l'Amérique ſeptentrionale, les Anglais n'y entretenaient que deux Régiments & quelques Compagnies; & à préſent que nous n'avons plus d'Ennemis dans ce vaſte Continent, le nombre des Troupes que nous y entretenons eſt huit fois plus conſidérable.

On ne peut s'empêcher de faire attention à la dépenſe immenſe de la Nouvelle Ecoſſe où il n'y a preſque aucune plantation, & dont nous ne tirons preſque aucun produit, quoiqu'il y ait environ cinquante ans qu'elle nous a été cédée par le traité d'Utrecht. Cinquante ans n'étaient pas écoulés depuis notre premier établiſſement dans la Penſilvanie que déjà ſon exportation en farines, bois & autres effets employait plus de cent Bâtimens par année, aujourd'hui ce commerce eſt bien plus conſidérable, & cependant la Province ne coûte pas un ſou au Gouvernement; ci-devant elle n'avoit point de Troupes, & n'en avait pas beſoin.

*La ſuite à l'Ordinaire prochain.*

SUITE* *ou nouvel examen de l'utilité des réglemens pour les manufactures, par M. Auffray, ancien Fabricant de Paris.*

Nous croyons devoir revenir ſur cette matiere importante, & éclaircir encore une queſtion rien moins que problématique, mais que quelques perſonnes s'efforcent de rendre telle.

Si l'on veut entreprendre de prouver l'utilité de nos réglemens & leur bonne influence ſur nos manufactures, il faut commencer par peſer la maſſe de notre commerce, le balancer avec celui de nos voiſins, & voir ſi le réſultat eſt en notre faveur. Nous ne cherchons pas à éblouir par des ſophyſmes, ni embrouiller une queſtion qui eſt de la plus grande ſimplicité, par des détours & des fauxfuyans, ſubterfuges ordinaires de ceux qui craignent le grand jour.

Parmi les Nations commerçantes, deux ſont particuliérement des émules dignes de notre attention: il n'eſt pas beſoin de dire que l'Angleterre & la Hollande ont le pas dans une carriere où il ne tient qu'à nous, non-ſeulement de les atteindre, mais peut-être de les devancer.

En quelque genre que ce ſoit, lorſqu'on veut occuper la premiere place, on étudie les grands maitres, on obſerve la marche de ceux qui ont eu des ſuccès invariables, on profite de leur expérience, & l'on renchérit, s'il eſt poſſible, ſur leurs découvertes. Telle eſt la conduite du ſage, il ne met pas toute ſon adreſſe, à préſenter ſous un point de vue favorable des principes reconnus faux & deſtructeurs.

Si l'on a trouvé que les procédés qui ſervent à conduire la régie d'un ſimple domaine, ſont les mêmes qui doivent & peuvent ſervir à conduire un Empire, nous oſons avancer que les procédés dont un Commerçant doit ſe ſervir pour répondre à tous les envois qu'on peut lui demander, ſont auſſi les mêmes dont une Nation doit uſer pour fournir à toutes les demandes qu'on peut lui faire. Un Commerçant n'a de ſuccès qu'en proportion de la facilité qu'il a de pouvoir répondre promptement à toutes ſortes de demandes. Le Fabricant le mieux aſſorti eſt le plus grand débitant; la Nation qui peut fournir le plus de ſortes de marchandiſes, eſt la mieux aſſortie & conſéquemment la plus commerçante.

Des trois Nations qui tiennent la balance du commerce en Europe, qu'on nous diſe ſi la nôtre eſt la mieux aſſortie? On ne ſçaurait en convenir pour le moment, mais on peut bien aſſurer que cela ſera quand nous voudrons. Il ne s'agit que de ſecouer des préjugés dont il eſt ſingulier qu'une Nation auſſi éclairée ait ſouvent tant de peine à ſe débarraſſer.

## COLONIES FRANÇAISES.

*Du Cap, mois de Mars 1766.*

M. Dargous, Brigadier des Armées du Roi, a été nommé à la place de Commandant en ſecond dans la partie du Sud, & M. le Vicomte de la Ferronaye a obtenu

---

* On trouvera un premier examen dans les numeros 42, 43 & 44 de la Gazette.

la même place dans la partie du Nord.

M. l'Abbé Berard a été reconnu Vice-Préfet Apoſtolique par le Conſeil Supérieur de cette Ville tenu extraordinairement à cet effet.

## MORTS.

M. Julien Viaud, Marchand à l'Embarcadaire du Port-Margot, y eſt mort le 19 Mars, ſa ſucceſſion eſt tombée aux vacances.

Le 22, M. Leſcorette, Négociant au Cap, y eſt mort.

Le 26, eſt mort au Cap M. Côme Gruel, Négociant, natif de Bordeaux, âgé de 27 ans.

Le même jour, M. P. Roque eſt mort, natif de Montpellier, Aſſocié de Me. Monil, Procureur au Cape, âgé de 28 ans.

Le 27 dans la même Ville, M. Jean-Leon Fautouſe, ancien Capit. de Navire, natif de Bayonne, eſt mort âgé de 55 ans.

Le même jour dans la même Ville, eſt mort Me. P. R. Panier, Doyen des Proc. de la Rochelle, Notaire au Cap; il était âgé de 60 ans, ſa ſucceſſion eſt tombée aux vacances.

## SUCCESSIONS

*Et biens à vendre, Mars 1766.*

MM. Meſnier freres, Négocians au Cap, Exécuteurs teſtamentaires de feu M. Philippes Gourſſac ont donné avis que l'inventaire de ſa ſucceſſion étant fini, ils ſont en état de régler les comptes que le défunt pouvait avoir avec pluſieurs perſonnes, & qu'ils en payeront la ſolde à ceux à qui il ſera légitimement dû. Ceux qui doivent à ladite ſucceſſion, ſont priés de payer pour éviter les frais qu'on ſerait obligé de leur faire.

Mme. la veuve Alain qui a pris des arrangemens pour ſatisfaire ſes créanciers, les a invités d'envoyer chez Me. Croſnier, Procureur au Cap, un état exact de ce qui peut être dû à chacun d'eux, & de joindre à cet état les titres primitifs de leurs créances.

M, d'Huques de Ceſſele, Capitaine Aide-Major du Régiment de Forez, Habitant au Quartier du Cul-de-Sac, prie MM. les Créanciers de la ſucceſſion de Mme. Duvivier de lui donner avis de leurs créances.

A VENDRE. Une habitation appartenante à M. Joully de la Perriere, Procureur du Roi au petit Goave, ſituée à la plaine du Cul-de-Sac, toute arroſable, bornée de la riviere creuſe, contenant 137 quarreaux de terre, partie entourée de hayes vives, plantée en coton & vivres. On s'adreſſera à Mme. de la Perriere ſur ladite habitation, ou à M. de la Perriere au petit Goave.

A VENDRE. Une Place ſituée à la riviere à Pimans, quartier de Plaiſance, contenant 58 quarreaux de terre ſur laquelle il y a quarante mille pieds de café, dont 18 mal entretenus; une grande caſe avec un glacis de mâçonnerie de 50 pieds quarrés en bon état. On s'adreſſera à M. Bouvet, Négociant chez M. du Veuf, Orfevre au Cap.

*La ſuite à l'ordinaire prochain.*

## CHANGES.

| *J. 1766.* | *Lund 23.* | *Mar. 24.* | *Mer. 25.* |
|---|---|---|---|
| Amſterdam. | 55 ½ . | . . . . | . . . . |
| Londres. . | 31. 1 16 | . . . . | . . . . |
| Hambourg. | 171 ½ . . | . . . . | . . . . |
| Madrid. . | 15 4 6. . | *FESTE.* | . . . . |
| Cadix. . . | 1516. à 2ſ. | . . . . | . . . . |
| Livourne. . | 96 ¼ . . | . . . . | . . . . |
| Lyon, P. . | . . . . | . . . . | . . . . |

## NAVIRES *en armement.*

### DE HONFLEUR, *le 19 Juin 1766.*

Les Navires l'*Inconſtante*, de 200 tonneaux, Capitaine *Guerrier*, Armateur *M. Martin*, & la *Michaudiere*, de 150 tonneaux, Capitaine *Louvet*, ſont en charge dans ce Port pour la Guinée; le *Miromeſnil*, Capitaine *Caine*, eſt auſſi en charge pour Marſeille, & partira au commencement de Juillet. Ce Navire & la Michaudiere ſont à la conſignation de M. Premord.

DU HAVRE, *le 22 Juin 1766.*

NAVIRE A VENDRE.

Le Navire l'*Actif*, de 350 tonneaux, eſt en vente. La premiere adjudication doit avoir été faite le 20 de ce mois ; la ſeconde le 27 & la troiſieme ſe fera le 3 Juillet prochain à l'heure de la bourſe. On pourra s'adreſſer à ROUEN à M. Iſambert Négociant, & au HAVRE à M. E. M. Bachelet, Négociant & Propriétaire de ce Nevire.

## *FINANCES.*

CHARGE A VENDRE.

Charge de Receveur des Fouages extraordinaires, Tailles, Capitation, Vingtiemes & autres Deniers Royaux & de la Province de Bretagne, dans l'Evêché de Saint Malo. Elle eſt héréditaire quoiqu'exempte de Paulette ; elle n'exige point de proviſions ; la réception de l'Acquéreur ſe fera par les Etats de ladite Province. Cette Charge produit annuellement 6300 quelques livres. Ceux qui voudront la faire valoir s'adreſſeront à M. de la Hautiere Rouault, Notaire Royal à Dinan, qui recevra les encheres juſqu'au 5 Août prochain. L'acquiſition eſt très-ſûre, & l'Adjudicataire jouira de tous les privileges qui y ſont attachés.

La maiſon qu'occupait le Receveur, & qui eſt ſituée Place des Cordeliers de ladite Ville de Dinan, ſe vendra chez le même Notaire les premiers jours du mois de ſeptembre ſuivant.

AUTRE.

Charge d'Huiſſier au Bailliage & Siege Préſidial de Metz, de la premiere création avec gages, à vendre à crédit ou à titre de conſidération. Il faut s'adreſſer à M. Simonny l'aîné, Propriétaire de cet Office, à Metz, rue des Allemans.

*Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.*

| PAYEURS. MM. | Parties. | Lettres. | Prochain paiement de Juin. |
|---|---|---|---|
| Boſcheron, | 6e. | M. | 30 |
| Reynal, | 20e. | M. | 28 |
| De Pigis, | 11e. | R. | 28 |
| Carron, | 16e. | M. | 28 |
| Bonnet fils, | 20e. | toutes lett. | 1 |
| De la Rue, | 22e. | toutes lett. | 28 |
| Amyot, | 23e. | N. | 28 |
| Penchein, | 25e. | toutes lett. | 28 |
| Baroy, | 27e. | L. | 27 |
| Bonnet pere, | 38e. | N. | 30 |
| Nau, | 41e. | toutes lett. | 1 |
| De Fays, | 42e. | toutes lett. | 1 |
| Le Noir, | 45e. | M. | 28 |
| De la Rue fils, | 50e. | M. | 28 |
| Radix de Chevillon, | 53e. | N, | 27 |
| Thevenin, | 54e. | M. | 30 |
| Maſſon, | 59e. | M. | 30 |
| Bouron, | 62e. | M. | 1 |

COURS DES EFFETS PUBLICS A PAR

| *Juin.* 1766. | *Lundi* 23. | *Mardi* 24. | *Mercred* |
|---|---|---|---|
| Ac. des Indes. | 1360 | | 1360 |
| Emp. de la Com. | | | |
| Prom. à 5 p $\frac{0}{0}$ | | | |
| Prom. à 4 p $\frac{0}{0}$ | 35 | | |
| Ac. des Fermes. | 995. 97 $\frac{1}{2}$ 95. | | 995. 92 $\frac{1}{2}$ |
| Amortiſſement. | 14 2m. | | 13 $\frac{1}{2}$ |
| 2 ſ. p. l. du Dix. | | | |
| 3e. Loterie. | 22 $\frac{1}{2}$ 13e. 27 $\frac{1}{2}$ | | 22 $\frac{1}{2}$ |
| Annuités. | 427 | *FESTE.* | |
| Coup. d'An. | 83 | | 83 |
| Emp. de 50 mil. | 19. 20 $\frac{1}{2}$. | | 19 $\frac{1}{2}$ 20 3 |
| Emp. de 30 mil. | 24. | | |
| Col. 1759. | | | |
| Canada. | 30. 31. 5m. 31. $\frac{1}{2}$ 10m. | | 29 $\frac{1}{2}$ 30. |
| 4e. L. Epoques. | 17. 12e. 22 | | 17 |
| Nouette. | 23 23 $\frac{1}{2}$ | | 23 $\frac{1}{2}$ 23 |
| CONTRATS. | | | |
| Sur la Ville. | | | |
| A 4 p $\frac{0}{0}$ | | | |
| Brétagne. | | | |
| 3 p $\frac{0}{0}$ ſur les Cui. | | | |

# SUPPLÉMENT
## *A LA GAZETTE* N°. 51.

### PASSAGE DU SUND.

Du 31 Mai au 7 Juin 1766, il eſt paſſé par ce détroit 8 vaiſſeaux ſortis d'Amſterdam pour la Mer Baltique ; & 25 allant à Amſterdam & 1 à Roterdam, dont 10 partis de Riga, 4 de Dantzick, 4 de Narva, 3 de Wibourg, 2 de Liebau, 1 de Petersbourg, 1 de Konigsberg, & 1 de Reweſ; 2 partis, 1 de Newcaſtle pour Copenhague, & 1 de Londres pour Petersbourg, 11 vaiſſeaux allant à Londres dont 5 partis de Riga, 2 de Petersbourg, 1 de Dantzick, 1 de Stetin, 1 de Colbert, 1 de Narva, 9 partis de Riga, dont 3 partis pour Lancaſtre, 3 pour Liverpool, 2 pour Neuwcaſtle, 1 pour Yarmouth ; 1 de Narva pour Briſtol.

*Récapitulation*, du 31 de Mai au 7 Juin, il eſt paſſé par le détroit du Sund, pour LA HOLLANDE, 8 Vaiſſeaux d'exportation, & 26 d'importation; pour LES ISLES BRITANNIQUES, 2 d'exportation & 20 d'importation.

Il eſt paſſé pour la France, le 4 Juin 1766, le Navire du Capitaine *Johannes Grundt*, parti de Coppenhague pour Sainte Croix à fret ; le 5 les Navires des Capitaines *Jonas Collander*, parti de Weſterwick pour Bordeaux, chargé de planches, & *Carland Rothwett*, parti de Copenhague pour Sainte Croix à fret ; le 7, les Navires des Capitaines *Dirk Janſe Witting*, *Anſche Harmans*, *Steffen Anſches*, *Piet. Sipk. Seevenſma*, partis de Vybourg, & *Claes Martens* parti de Riga, tous cinq allant à Bordeaux chargés de planches & de chanvre.

### DE LA ROCHELLE, *le* 10 *Juin* 1766.

Le Navire le *Chevalier* de *Levy*, Capitaine *Perrier* eſt ſorti de ce Port le 6 Juin pour aller à Saint Domingue.

Le Navire la *Dordogne* ; Capitaine *Doges*, eſt entre dans le Port de la Rochelle le 8 Juin venant de la Martinique chargé de 4 quintaux, 1 ancre de cacao, 38 bariques 9 quarts de ſucre tête ; 47 barriques de ſucre terré ; 45 boucauts, 49 bariques, 35 quarts, 1 ancre de café.

### EXPORTATION.

Il eſt ſorti de la Rochelle pendant le mois de Mai dernier 25049 *liv.* d'indigo, 97486 *liv.* de ſucre brut, 112871 *liv.* de ſucre terré ; 75173 *liv.* de ſucre en pains, 45830 *liv.* de café ; 727 *liv.* de cacao, 741 peaux de cerfs & chevreuils, 3000 *liv.* de coton, 2509 *liv.* de ſyrop melaſſe & 66376 veltes d'eau-de-vie.

### PRIX *des denrées.*

L'Indigo cuivré de 5 *liv.* à 5 *liv*, 5 ſ. ; le café de S. Domingue de 12 à 14 ſ. celui de la Martinique de 14 à 16 ſ. ; le ſyrop 10 *liv*, l'eau-de-vie de la Rochelle, 90 liv. celle de Coignac, 100 liv. celle de Ré, de 98 à 100 liv. celle d'Oleron, 90 liv. le ſel de Ré 710 liv. le ſel de chaudieres de Seudres, 750 liv. le froment 215 liv.

### DE BAYONNE, *le* 10 *Juin* 1766.

### EXPORTATION.

Du 2 au 9 Juin 1766, il a été exporté de cette Ville pour Opporto en Portugal, 14 milliers de bray & 24 barils de goudron ; pour Saint Ogne, 700 conques de bled d'inde ; pour Saint Ander 665 conques de bled d'inde, 45 futailles, 70 barriques de vin, 4 futailles de ſucre ; pour Avilles, 5 milliers de bouchons, 5 balles de papier, 54 chapeaux ; pour Hambourg, 56 tonneaux de vin, 6 bariques d'eau de vie ; pour le Ferol 3 milliers de bray, 4 balles de papier & 4 demi bariques de vin ; pour Bordeaux 11 milliers de merrein, 546 quintaux de chanvre ; pour l'Orient, 20 tonneaux de vin, 6 barils de bray & 44 barils de goudron ; pour Rochefort 6000 pieds de bois de conſtruction ; pour la Rochelle 20 tonneaux de leſt en ſable.

### IMPORTATION.

Il eſt entré dans le Port de Bayonne du 2 au 9 Juin 1766, 5 bâtimens françois & 8 étrangers, dont 2 de Bilbao, l'un ſur l'eſt en ſable ; & l'autre chargé de 81 quintaux de morue, 31 futailles, 6 caiſſes & 4 caiſſons de diverſes marchandiſes ; 3 de Saint Sébaſtien, 1 de Louanco; & 1 de la Corogne ſur leſt en ſable, 1 de Saint Ander avec 650 fanegues de froment & 12 nattes ; 2 des Sables d'Olonne avec 102 muids 6 boiſſeaux de ſel & 143 cuirs de vaches verts ; 1 de Bordeaux avec 106 bariques, un tierçon, 2 quarts de ſucre ; 1 de Nantes avec 43 bariques de ſucre, 865 cuirs de bœufs & 30 quintaux de burre, & 1 de Honfleur avec 60 tonneaux de farine & 50 ballots de differentes marchandiſes.

### DE BORDEAUX, *le* 16 *Juin* 1766.

### PRIX *des denrées de l'Amérique.*

Le 14 Juin, le quintal de ſucre blanc, premiere ſorte valant de 48 à 50 liv. la ſeconde ſor-

te de 45 à 47 liv. la troiſième ſorte de 43 à 45 l. le blanc commun de 34 à 35 liv. le petit commun de 32 à 33 liv. le tête de 28 à 30 liv. le ſucre brut de Léogane de 25 à 26, du Cap de 24 à 25 liv. de Saint Louis, 23, 24 & 25 liv. de la Martinique, 20, 21 & 22 liv. la livre de café Martinique, nouveau fin 15 ſols 6 den. dito Marchand 14 ſols 6 den. dito vieux 13 ſols 6 den. & 13 ſols 9 den. café de Saint Domingue nouveau fin 14 ſols 6 deniers; dito Marchand 13 ſ. 6 d. dito vieux 12 ſols; dito inférieur 11 ſols; l'indigo bleu & violet de 8 liv. 10 ſols à 9 liv. mêlé 6 liv. 10 ſols; cuivré fin 5 liv. 5 ſols; dito Marchand 4 liv. 15 ſols; dito inférieur 3 liv. 15 ſols; coton de Saint Domingue 160 liv. le quintal; dito de la Martinique 145 liv. le gingembre gris 22 liv. canefice 20 liv. les cuirs tanés 50 liv. dito en poil 12 liv. gingembre confit 30 ſols la livre; citrons confits 22 ſols; rocou, 34 ſols; cacao de la Martinique 12 ſols 6 den. & 13 ſols; le quintal de ſyrop de ſucre 9 liv. 10 ſols; l'amidon, 25 liv. le fer aſſorti de Suede 17 liv. le plomb en ſaumon 25 liv. le fer blanc 165 liv.

Le beau froment valait à Bordeaux le 12 Juin 1766, 15 liv. le bled ordinaire 13 liv, 15 ſols & 14 liv. le beau commun 12 liv. 10 ſols & 12 15 ſols; le commun 11 liv. 10 ſols & 11 liv. 15 ſols; le ſeigle 9 liv. 15 ſols; le bled d'Eſpagne 7 & 7 liv. 5 ſols; les feves 7 liv. 10 ſ. l'avoine 6 liv. les eaux-de-vie 116 liv. les 32 veltes.

## De Honfleurs, *le* 17 *Juin* 1766.

### Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port depuis le 1 Juin 1766, 17 navires Français, parmi leſquels étaient le *Brebœuf* allant à Miquelon, & deſtiné pour la pêche de la morue; l'*Eſturgeon* allant à Breſt avec un chargement de bois de conſtruction; 9 Navires allant à Bordeaux ſur leur leſt & 6 allant à Marennes.

### Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré à Honfleurs depuis le même temps 30 bâtimens venant de Seudres, chargés de ſel pour le compte de la Compagnie.

## Du Havre, *le* 23 *Juin* 1766.

### Départ *de Navires.*

Le 20, le 21 & le 22 Juin 1766, il eſt ſorti de ce Port, 5 Navires; ſçavoir, le *Printemps*, Capitaine *Dirk Volkers*, allant à Hambourg, chargé de 34614 *liv.* de ſucre brut & terré, & 133037 *liv.* de café; le *Saint Michel*, Capitaine *Michel Roger* allant à Saint Malo avec le reſte de ſon chargement pris à Cadix, 120100 *liv.* de bled, & 17750 *liv.* de farine pris au Havre; les *trois freres*, Capitaine *Maillard*, allant à Marſeille, chargé de bled, de farine & d'indigo; *la Digue*, Capitaine *le Loup* & le *Gave*, Capitaine *Mat. Scipion*, allant à Breſt chargés de bois de conſtruction.

### Arrivée *de Navires.*

Du 15 au 20 Juin 1766, il eſt entré dans ce même Port, 8 Navires français & étrangers, ſçavoir, *les trois Sœurs*, Capitaine *Jean-Baptiſte Fromentin*, du Havre, venant de Quenneville proche la Hougue, chargé du reſte des marchandiſes provenant du naufrage du Senau *la Roſe* (*), & conſiſtant en 74100 *liv.* de ſucre brut & terré, 45000 *liv.* de coton, 11500 *liv.* de café, 500 *liv.* de cacao & 8 caves de ſyrop; l'*Adélaide*, Capitaine *Mannoury*, du Havre, venant de Cayenne & de la Martinique, d'où il était parti le 27 Avril chargé de 4420 *liv.* de coton, 2148 *liv.* de rocou, 1388 *liv.* de cacao, & 243 *liv.* de café pris à Cayenne; 3031 *liv.* de ſucre terré, 121192 *liv.* de café; 2878 *liv.* de coton, 251 *liv.* de cacao, 74 *liv.* de caret, 136 *liv.* de vieux cuivre, & 6 caves de ſyrop pris à la Martinique; le *Céſar*, Capitaine *Famin de Courſelle*, du Havre, venant de la Martinique & de la Guadaloupe d'où il était parti le 17 Avril, chargé de 219 bariques, 16 tierçons, 11 quarts de ſucre, 152 bariques, 132 tierçons, 62 quarts de café, & 176 balles de coton; l'*Africain*, Capitaine *Giraud Drouet*, venant du Cap & de Saint Marc d'où il était parti le 28 Avril chargé de 163 barriques 6 quarts de ſucre, dont 117 bariques 4 quarts, avec acquit de Guinée; les *trois freres*, Capitaine *Claas Rinſes* de Limmer en Friſe, venant d'Amſterdam, chargé de diverſes marchandiſes pour la traite des Noirs; l'*Elligood*, Capitaine *Jacques Valles*, de Grenack en Ecoſſe, venant de ce même endroit, chargé de 444 boucauds de tabac pour la Manufacture de Paris; le *Jean-Joſeph*, Capitaine *Jean Richard* de Saint Brieux en Bretagne, venant d'Oleron, chargé de 81 muids de ſel; la *jeune Julie*, Capitaine *Thomas Cillot*, venant de Cette, chargé de 108 pieces, 260 demi muids, 64 bariques, 12 demi piéces, 1 tiercerole, 1 demi barique, 32 caiſſes de vin, 7 bariques, 7 barils, 1 caiſſe d'huile, 2 caiſſes d'huile d'aſpic, 3 bariques, 3 caiſſes de proviſions, 1 baril, 2 paniers, 4 ballots de verdet, 1 caiſſe de ſyrop, 2 barils de cryſtal de tartre, 1 baril de tartas, 2 balles de tourneſol, 15 paniers d'antimoine, 1 caiſſe de plantes, 1 grenier de liege.

(*) *Ce Navire étoit commandé par le Capitaine* François le Meſle, & *venait de la Guadaloupe.*

*A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere,* 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
*ET DES FINANCES.*
*ANNÉE* 1766. Du Samedi 12 Juillet.

## *AGRICULTURE.*

SUITE *du Mémoire sur les Charanſons.*

ON demande encore pourquoi des grains ſortis de la grange bien ſains & bien nets, embarqués & retenus ſur les eaux par des accidens imprévus, arrivent à Rouen remplis de charanſons ?

On pourrait dire que les ſacs avant qu'on y mît les bleds, étaient garnis de ces inſectes, que ceux-ci y avaient dépoſé leurs œufs, en ſuppoſant que ce fût la ſaiſon ; que leur développement avait eu lieu quoique ſur des bleds nouveaux, parce qu'il avait été favoriſé par le ſéjour des grains ſur les eaux. Mais on peut fort bien douter que les grains ſortiſſent de la grange, ou qu'on ne les en eût tirés que dans une ſaiſon fort avancée, c'eſt-à-dire au printemps : en effet il eſt prouvé par tout ce que j'ai rapporté que les charanſons peuvent bien attaquer les bleds nouveaux pendant l'hyver, & même avant, c'eſt-à-dire peu de temps après qu'ils ont été moiſſonnés ; mais alors ce n'eſt que pour s'en nourrir & non pour s'y multiplier. Auſſi l'opinion générale qu'ils n'en veulent qu'aux vieux bleds, n'eſt fondée que ſur ce que jamais l'on ne vit dans des bleds ſortant de la grange (*a*) cette multitude innombrable de charanſons qui paraît quelquefois dans ceux qui ſont parvenus à l'été, ou qui ont vieilli quelque tems dans les greniers. Cela s'accorde très-bien avec l'expérience & avec les obſervations que j'ai faites ci-devant.

L'hyver n'eſt pas une ſaiſon propre à la multiplication des inſectes, & particulierement à celle des charanſons qui alors vivent cachés & retirés dans les fentes des planchers : l'état d'engourdiſſement dans lequel ils ſe trouvent prouvent aſſez qu'ils ne ſont rien moins que diſpoſés à ſe reproduire.

Je finirai par une obſervation qui démontre que c'eſt dans les greniers & non dans les campagnes que les charanſons ſe multiplient. Mes bleds de 1765 qui furent ſi maltraités avaient paſſé l'hyver chez un Boulanger éloigné de ſix lieues de cette Ville. Cet homme avait une bonne proviſion de grains qui lui appartenaient ; ces grains reſterent chez lui, & il ne vit aucun charanſon ; les miens ſortis de ſes greniers paſſerent dans d'autres où il y avait de ces inſectes, & ils en furent rongés.

Je crois avoir aſſez bien prouvé que les charanſons ſe multiplient dans les greniers ; qu'il eſt important de les détruire juſqu'au dern^er^. s'il eſt poſſible ; qu'il eſt très-dangereux de placer dans les greniers exempts de charanſons des bleds qui en ſont infeſtés ; que le grand ſecret pour les détruire eſt l'eau bouillante ; que pour empêcher leur multiplication il faut ſouvent remuer le bled, & ſurtout dans le temps de la ponte, c'eſt-à-dire au prin-

(*a*) Si l'on entend par des bleds ſortans de la grange des bleds moiſſonnés depuis deux à trois mois ſeulement.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

temps & en été; que ſi ce moyen ne ſuffit pas il faut recourir au ſpécifique ci-deſſus.

Il ne me reſte qu'à recommander à ceux qui voudront faire uſage de l'eau bouillante, de nétoyer très-exactement les bleds avant que de les mouiller; par ce moyen ils pourront après les avoir fait ſécher s'en ſervir comme auparavant; mais s'ils manquent à cette précaution, la farine & le ſon qui en auront été détachés par les charanſons, formeront ſur les grains une pâte ſi dure & ſi compacte, qu'il ſera preſque impoſſible de l'en ſéparer. *Fin.*

SUITE *de la réponſe de MM. de la Société Royale d'Agriculture du Bureau du Mans, à* M. Fontanes, *ſur les défrichemens.*

Je crois qu'une loi forcée pour abolir des droits de propriété auſſi anciens que la Monarchie, ne ſerait pas bien annoncée, & peut-être mal reçue, & que ſi elle eût eu lieu, elle aurait pu révolter les eſprits; il y aurait eu lieu de craindre qu'elle ne portât du préjudice au progrès des défrichemens par la multiplicité des conteſtations. Il ſerait facile d'en citer quelques exemples, mais on peut regarder comme certain celui qu'elle porterait infailliblement à nos anciennes cultures toujours les plus précieuſes à l'Etat, & qui ont un beſoin inſtant d'encouragement, par l'abolition de toutes les entraves qui arrêtent leur amélioration, enfin ce ſont elles qui portent tout le poids des charges quelconques.

Si dans ces circonſtances critiques on annonce toutes ſortes de franchiſes à un Colon qui ſerait dans une grande miſere; qu'on lui diſe qu'il ne payera pendant dix ans ni taille, ni vingtiéme, ni droits de dixmes, &c. & que tout ſon travail tournera en entier à ſon ſeul bénéfice, il eſt aiſé de comprendre que l'envie de ſe ſouſtraire à la miſere & que ſon bien-être le porteront à abandonner le lieu où il ne peut vivre & ſuffire à ſes charges, pour aller former un établiſſement avec ſa famille dans un lieu abſolument libre où il ne dépendra de qui que ce ſoit. La liberté & la franchiſe abſolues ſont les premiers deſirs de l'humanité, les Français ſurtout en ſont plus ſuſceptibles.

Jamais la Société n'a prétendu, & il y aurait de l'abſurdité à le dire, que les Propriétaires d'aucunes anciennes cultures les quittaſſent pour aller former de nouveaux établiſſemens dans les landes incultes; car ſi ces propriétés étaient abandonnées par les Colons, elles auraient le malheur de devenir elles-mêmes incultes; l'Etat ne ferait alors aucun gain. Les Communautés y perdraient beaucoup par l'augmentation de la ſurcharge que cauſerait la diminution du nombre des Contribuables; le Propriétaire en perdant le revenu de ſa terre, faute de bras pour la cultiver, ſerait ruiné.

Quoique parmi les terres vaines, vagues & incultes, il s'en trouve de productives, il faut cependant convenir que la plûpart le ſont moins que nos anciennes cultures. Nos peres n'ont pas formé leurs premiers établiſſemens dans les plus mauvais fonds de chaque Province, ceux-ci méritent donc une ſorte de préférence, ou au moins d'être conſervés; s'ils produiſent moins que dans les anciens tems, il faut en chercher la cauſe & y remédier. Perſonne ne doute que ce ne ſoit la négligence du Colon cauſée par ſa miſere, par ſa ſurcharge, qui le décourage dans ſon travail; que le peu de bénéfice qu'il en retire & la difficulté d'y pouvoir vivre, le dégoûte; que toutes les entraves l'arrêtent, &c.

NOUVELLE *découverte pour tanner les cuirs, par les ſieurs Thomas Rankin & Holle Waring.*

Il paraît par un Mémoire préſenté à la Chambre des Communes en Irlande, le 13 de Juin, que le S^r. Thomas Rankin a tanné pluſieurs eſpèces de peaux avec une matiere qui auparavant n'avait jamais été employée à cet uſage en Irlande; que le cuir ainſi préparé eſt d'une bonne qualité & d'un bon uſé. Cette découverte ſera d'une grande épargne pour le public, & d'un avantage conſidérable pour toute la Nation, relativement à l'écorce d'arbres dont il a été importé en Irlande 82,018 barils, en 1764 & 71,826 en 1765.

Cette matiere eſt la bruyere qui ſe trouve en abondance dans ce Royaume. Voici la méthode de s'en ſervir. On la jette dans une grande chaudiere pleine d'eau, & on

la laiſſe bouillir environ trois heures qui ſuffiſent pour en faire ſortir le ſuc. On tranſvaſe enſuite cette eau dans de grandes cuves qu'il faut placer de façon qu'on puiſſe en retirer l'eau une ſeconde fois. Il faut avoir ſoin de mettre les peaux dans cette derniere eau quand ſa chaleur eſt tombée au dégré de celle du ſang d'un animal qu'on vient de tuer. Cette façon de procéder nourrit pour ainſi dire les peaux, & les tanne beaucoup plus aiſément que par la méthode ordinaire qui était de les jetter dans l'eau d'écorce froide. Il ne faut par ſe ſervir de Cuves de fer, elles noirciraient & durciraient le cuir. Les cuirs ſe tannent ainſi plus promtement & mieux que par aucune autre méthode où on emploie des écorces d'arbres, ſurtout ſi l'on change ſouvent l'eau de bruyere, & qu'on ne lui laiſſe jamais qu'un dégré de chaleur naturelle.

La Chambre des Communes a ordonné la publication de cette découverte.

### Notice *du Journal de Janvier.*

Ce Journal commence par une *Réponſe au Mémoire de M^r. H. inſérée dans le Journal de Novembre; par l'ami de cet Auteur.* Cet ami, connu depuis ſous le nom de M^r. N. ſoutient que la *claſſe* appellée *ſtérile* dans le tableau économique, n'eſt pas *productive* dans ſes achats, qu'elle n'en peut faire qu'à raiſon des ſalaires qu'elle reçoit, qui ſont déterminés par le prix des productions, & ne le déterminent pas; il ſoutient qu'elle n'eſt pas *productive* dans ſes ventes, qu'elle ne fait alors que ſe rembourſer de ſes dépenſes par celles qu'elle occaſionne à ſes Acheteurs. Il ajoute qu'on ne peut rien dire en faveur de la *productibilité* de cette claſſe, qui ne ſoit encore mieux applicable aux chemins & aux charretes. Il rappelle à cette occaſion le ſophyſme d'un jambon qui fait boire, & de la corde du puits qui eſt la ſource puiſqu'elle fournit l'eau, pour faire voir qu'il faut bien diſtinguer les cauſes des effets & les moyens des cauſes.

Ce Mémoire eſt ſuivi par la *Queſtion des Fabricans de Niſmes* qui achetent pour *un million* de ſoie à l'Étranger, & fabriquent avec cette ſoie pour 2,500,000 ℔ de bas qu'ils revendent à l'Étranger, & qui demandent s'ils ne ſont pas *Producteurs* de ces 1,500,000 ℔ qu'ils ont conſommées & fait conſommer par leurs Ouvriers.

On lit enſuite une *Réponſe de M^r. N. à cette queſtion*: nous n'expoſerons qu'une de ſes raiſons; pour vendre, dit-il, 2,500,000 ℔ de bas de ſoie à l'Étranger, il faut en fabriquer pour 7,500,000 ℔, attendu qu'on en conſomme dans l'intérieur de l'État au moins le double de ce qu'on en vend au dehors. Pour en fabriquer pour 7,500,000 ℔ il faut, d'après le calcul de MM. de Niſmes, acheter pour *trois millions* de ſoie à l'Étranger: qui achete pour *trois millions* de ſoie & revend pour 2,500,000 de bas, doit 500,000 ℔ qu'il faut payer à l'Étranger: où eſt le produit?

C'eſt après cette réponſe qu'eſt placé un *Mémoire* qui a fait quelque bruit *au ſujet des Loix prohibitives du commerce dans les Colonies.* Ce Mémoire intitulé *Obſervations* eſt une réponſe vive & fort étendue à celui inſéré dans le Journal de Décembre.

Il ſerait difficile de l'extraire ſans paſſer les bornes d'une notice. Les Journaliſtes y ont joint 34 notes. Nous renvoyons pour elles comme pour le Mémoire au Journal même. On trouve à la ſuite de ce Mémoire *des obſervations ſur l'intérêt de l'argent, par M. Niſaque.* Le principe de l'Auteur eſt que le revenu des terres devant payer celui des emprunts, il ne faut pas que celui qu'on ſe procure en prêtant ſoit plus fort que celui qu'on retire en achetant une terre, ſans quoi les rentes enrichiraient le revenu territorial, d'où ſuivrait la dégradation de la culture & la bonqueroute.

Ces obſervations ſont ſuivies par une *Queſtion ſur les deuils*, avec la *réponſe, par M^r. N.* qui avance que les deuils ſont moins nuiſibles au commerce qu'on ne le croit, qu'ils ne font que ſubſtituer une conſommation à une autre, & que celle des étoffes de laine eſt plus utile par ſes correlations que celles des étoffes de ſoie.

Le Journal eſt terminé par l'*Hiſtoire de la découverte faite en France de matieres ſemblables à celle dont la porcelaine de la Chine eſt compoſée*, tirée d'un Mémoire lu à l'Académie Royale des Sciences, par M. Guettard.

### Annonces de Livres.

*Déſenſes de pluſieurs ouvrages ſur l'Agri-*

*culture, ou Réponſe au livre intitulé*: Manuel d'agriculture dans lequel M. de la Salle a attaqué MM. Duhamel, Tillet & Patullo; par M. de la Marre. Paris chez de la Tour, Libraire rue Saint Jacques.

Le but de M. de la Marre eſt de réfuter la critique trop mordante & même indécente de M. de la Salle qui, dans ſon *Manuel d'Agriculture*, attaque trop vivement les principes de MM. Duhamel, Tull, Patullo, Tillet, &c. La réputation de M. de la Salle, Auteur d'un excellent ouvrage *ſur les prairies artificielles*, pouvait donner un grand poids à ſon *Manuel d'Agriculture* qu'il annonçait comme le ſeul livre qui dût ſervir de Rudiment aux Laboureurs, aux Propriétaires & même au Gouvernement. M. de la Marre démontre d'abord que M. de la Salle paraît n'avoir pas étudié les Auteurs qu'il critique; il analyſe enſuite ſon ouvrage, & le réfute entierement. Il prouve enfin, contre l'idée de l'Aut^r du *Manuel* qu'il n'eſt pas prouvé qu'on ne doive écrire ſur l'agriculture que pour les gens de la Campagne, &c.

*Supplément au Traité de la conſervation des grains, contenant pluſieurs nouvelles expériences; une méthode plus ſimple de conſerver les grains que celle qui a été publiée en* 1754, *avec figures*; par M. Duhamel de Monceau de l'Académie Royale des Sciences, &c. Paris, de la Tour, rue Saint Jacques.

## *AVIS.*

On offre à vendre du vin de Beaune vieux, franc, très-bon & qui n'eſt point cher. On trouvera des eſſais chez le S^r. Regnier, Marchand, à Paris, rue du Mail, maiſon de M^me. Morin. Il faut y aller avant dix heures du matin. Il en a auſſi du même cru de l'année 1764, & qui eſt d'un prix au deſſous.

## *COMMERCE.*

EXTRAIT DES GAZETTES ANGLAISES.

ON apprend par des lettres des Barbades que l'Amiral Tyrrel eſt parvenu à faire rendre la liberté du commerce aux Bâtimens Anglais qui allaient à Monte-Chriſti, & que ce commerce eſt rétabli comme auparavant.

Le projet d'ouvrir certains Ports libres en Amérique & dans les Indes Occidendentales, eſt cauſe que les Provinces où il y a des Manufactures ont déjà reçu des demandes conſidérables de marchandiſes propres au commerce avec l'Eſpagne. On fait même monter ces demandes à plus de 90,000 ℔.

Nous ſavons à n'en pas douter que l'on conſtruit actuellement dans différentes Colonies d'Amérique plus de 230 Bâtimens, dont la plûpart ſont deſtinés à être fretés pour l'Europe, ou à y être vendus. Une ſeule maiſon de commerce a fait, dit-on, acheter plus de dix mille chapeaux bordés en or, qui doivent être envoyés dans les Iſles de l'Amérique.

Les dernieres lettres de Nevis & de Saint Chriſtophe portent qu'on a dans ces Iſles les plus belles eſpérances d'une abondante récolte de ſucre pour cette ſaiſon.

On mande la même choſe de la Georgie pour la récolte du riz, & on ajoute qu'il arrive continuellement des perſonnes qui viennent des Colonies Septentrionales pour acheter des terres dans les Parties Occidentales de cette Province.

Le Vaiſſeau de guerre *le Dauphin* qui a fait le tour du monde, ne s'eſt ſervi que deux fois de ſes pompes pendant ſon voyage. Cet avantage eſt réſulté de l'excellent doublage de cuivre dont ce Vaiſſeau était garni. On lui donnera une augmentation d'hommes & de proviſions pour faciliter ſes découvertes dans le Continent Méridional; il prendra à bord un aſſortiment des différentes marchandiſes les plus propres à établir une correſpondance avec les Naturels du Pays, & il ſera abondamment pourvû de toutes les choſes néceſſaires pour rendre potable l'eau de la mer par la diſtillation.

SUITE *des Remarques d'un ancien Colon ſur une aſſertion extraite du premier Mémoire de la Chambre du Commerce de Saint Malo.*

Les Armateurs de Marſeille nous apportent quantité de ſoieries de Gênes &

d'autres villes d'Italie, au grand préjudice de celles de France; des toiles de lin & baſins de Suiſſe; & ils portent dans ce Pays là nos beaux cotons américains, pour en fabriquer de très-belles toiles, bien meilleures que celles des Indes qu'elles imitent. Les Marſeillois nous les apportent ici, & nous les achetons avec plaiſir, bien fâchés cependant qu'on n'en faſſe pas de ſemblables en France, & que nous tranſportions à l'Etranger la main-d'œuvre.

Voilà quelles ſont les marchandiſes étrangeres dont nous faiſons uſage à Saint Domingue. Des Négocians Français nous les apportent; & la Chambre du Commerce de Saint Malo nous reproche que les Manufactures du Royaume languiſſent par le peu de conſommations des Colonies!

Nous finirons ce Mémoire par exprimer le deſir que nous avons qu'on emploie dans le Royaume les beaux cotons que nous y envoyons, & qu'on y fabrique toutes les eſpèces de toiles de ce genre, & mouſſelines dont nous avons beſoin. Il n'eſt pas plus impoſſible aux Français de les faire, qu'aux Suiſſes; nos Ouvriers ſont auſſi adroits que les leurs: elles ſeront infiniment meilleures que celles qu'on tire des Indes dont pluſieurs ont été portées & uſées par les Indiens avant que d'être vendues aux Européens. Les Ouvriers français peuvent aſſurément exceller dans la fabrique des toiles peintes; leur goût pour les deſſeins des étoffes l'emporte ſur ceux des Etrangers, & vraiſemblablement nous avons les mêmes teintures.

*Au Port-au-Prince, le 15 Avril 1766.*

B * * *

## DERNIER EXAMEN *de l'utilité des Reglemens, & de l'inſpection des Manufactures, par M. Auffray, ancien Fabriquant de Paris.*

J'ai ſuffiſament fait voir (a) de quelle conſidération l'inſcription était auprès de l'Acheteur, ſoit regnicole, ſoit étranger. Cependant il reſte encore à lever une derniere difficulté qu'on préſente avec une certaine confiance. *Mais ſi l'Acheteur en gros*, dit-on, *peut par ſes lumieres ſe mettre à l'abri des ſurpriſes du Fabricant, par qui le Conſommateur ſera-t-il éclairé!* Je voudrais bien ne pas trop m'attacher à une objection dont je vais faire ſentir le peu de ſolidité; mais il faut tout dire, il faut détruire les raiſonnemens les plus frivoles, comme les plus ſpécieux, & reſpecter ſeulement la vérité.

Il eſt auſſi difficile au Marchand Débitant de tromper le Conſommateur, qu'il eſt difficile au Fabricant de tromper le Marchand. Le Commerçant qui traite avec le Fabricant eſt Connaiſſeur, & doit l'être néceſſairement: le Conſommateur peut être auſſi Connaiſſeur, mais il n'y a pas de néceſſité. Le Conſommateur forme donc deux claſſes, l'une de ceux qui ſont éclairés, & l'autre de ceux qui ne le ſont pas: les premiers par leurs lumieres ſavent ſe préſerver des ſurpriſes; quant aux ſeconds que font-ils, qu'elle eſt leur conduite? Tout le monde le ſait. Les Conſommateurs qui ne peuvent pas ſe fier à leurs lumieres ne font jamais d'achats qu'ils n'aient avec eux *un Ouvrier accoutumé à employer l'étoffe*, & par conſéquent bon Connaiſſeur; il leur ſert de guide, dirige leurs vues, les éclaire par ſes obſervations, & les met à couvert des tromperies: je le répéte, tout Conſommat^r. ſage & qui n'eſt pas Connaiſſeur ſe conduit invariablement de la ſorte.

On voit que de toutes façons le Marchand Débitant a toujours affaire à un Conſommateur éclairé? S'il arrive quelquefois qu'un Conſommateur ſoit trompé, ce n'eſt jamais qu'un Conſommateur imprudent & ſans lumieres, qui ira avec ſes ſeules connaiſſances chez le premier Marchand, dont malheureuſement pour lui la probité ſera en défaut; mais outre que c'eſt une exception à la conduite que tiennent généralement les Conſommateurs, on peut dire encore que cette mauvaiſe rencontre arrive rarement: lorſqu'elle a lieu, c'eſt un malheur qui n'eſt jamais ſuivi d'un autre, car le Conſommateur devenu plus ſage prendra dans la ſuite un guide, ou mieux informé s'adreſſera à un Marchand d'une probité reconnue chez lequel il continuera de ſe fournir. Il n'y a donc que le Conſommateur imprudent, étourdi qui puiſſe être trompé, encore ne le ſera-t-il qu'une fois, & il ne faut pas plus de deux ou trois mauvais procédés pour décréditer

(a) Gazette, Numeros 51, 52, 53, 54.

un Marchand, le plonger dans la misere & le soustraire à la Société. Le nombre des hommes qui courent si rapidement à leur perte, peut-il jamais être grand dans une Société, qui ne se soutient que par l'honneur? C'est cependant de quelques faits particuliers, dont le nombre pourrait diminuer en les soumettant à l'examen, (a) qu'on veut tirer des inductions générales. Quelle façon de raisonner! quelle fausseté de principes!

LETTRE *aux Auteurs de la Gazette.*

MESSIEURS,

Il serait du ressort de votre Gazette de nous donner des notions exactes du commerce actuel de Nantes.

Nous les trouvons, à la vérité, dans le Dictionnaire de Savary, édition de 1723, mais depuis ce tems l'accroissem^t du nombre de ses Habitans, & les progrès du commerce ont bien fait changer la face des affaires, & augmentent par conséquent le besoin que nous aurions d'une refonte totale de l'article de ce Dictionnaire qui traite du commerce de Nantes.

ARTICLE. *Bretagne.*

Il parle depuis la page 885 jusqu'à 894, 1°. des marchandises du cru de la Province de Bretagne; 2°. de ses fabriques de différentes espèces de toile; 3°. de ses mines de fer & des forges, du charbon de terre & des moulins à papier; 4°. du commerce de la pêche qui y est considérable; 5°. de ses métiers pour la fabrique de diverses étoffes de laine; 6°. du détail des marchandises que les Vaisseaux de cette Province apportent dans leurs retours.

ARTICLE. *Nantes.*

7°. Du commerce des beurres de l'Evêché de Nantes; 8°. de la destination de ses vins & de ceux qui sont tirés d'autres Provinces; 9°. de ses toiles; 10°. du nombre des mines de fer dans son Evêché; 11°. de la fabrique de diverses petites étoffes de laineries; 12°. du détail circonstancié de son commerce tant au dedans qu'au dehors; 13°. du nombre de ses rafineries à sucre.

Les instructions que nous donne le Dictionnaire de Savary sur tous ces différens objets sont aujourd'hui pour la plûpart fautives & défectueuses, ce qui prouve bien la nécessité d'une édition de l'ouvrage, plus exacte & plus vraie. (a)

La révision & la correction des articles de la Bretagne & de Nantes (particulierement de cette derniere Ville) seraient une tâche bien digne de quelque Négociant que ses lumieres & son expérience mettraient à portée d'instruire ses Citoyens.

Proposez-leur cette tâche par la voie de votre Gazette, & par la même voie daignez nous faire passer leurs observations.

(a) On on a déja combattu les mauvais procédés attribués aux Anglais dans leur commerce au Levant. Gazette Numero 45.

(a) On travaille à une nouvelle édition de cet ouvrage.

## CHANGES.

| J. 1766. | Lundi 7. | Mar. 8. | Mer. 9. |
|---|---|---|---|
| Amsterdam. | 55 ½ . . | . . . . | . . . . |
| Londres. . | 32.1 6^e au ⅛ | . . . . | . . . . |
| Hambourg. | 171 ¼ . . | . . . . | . . . . |
| Madrid. . | 15 4 6. . | . . . . | . . . . |
| Cadix. . . | 15 1 6. . | . . . . | . . . . |
| Livourne. . | 96 ½ . . | . . . . | . . . . |
| Lyon, P. . | 7 8^e. pe. . | . . . . | . . . . |

NAVIRES *en armement.*

DE NANTES, *le* 30 *Juin* 1766.

Les Navires *les Deux Notons*, de 150 tonneaux, Capitaine *Terrien*; *la Ville de Léogane*, de 250 tonneaux, Capit^e. *tronson*; *le Marquis de Levy*, de 250 tonneaux, Capitaine *Gillet*; & *l'Apollon*, de 250 tonneaux, Capitaine *Mosneron*, sont en charge dans ce Port, le premier pour la Martinique, le deuxiéme & le troisiéme pour

Léogane ; & le quatriéme pour Saint Domingue. Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port les Navires étrangers *la Notre-Dame de la Conception*, Capit^e. *Antoine Goiry*, pour Bilbao ; *le Saint Joſeph*, Capitaine *Vincent de Caſſa*, pour Saint Sébaſtien ; *la Lida*, Capitaine *Adriaan Bakker*, pour Amſterdam.

DU HAVRE, *le 4 Juillet 1766.*

Le Navire *le Morbian*, de 200 tonneaux, Capitaine *Mahé* de Vannes, eſt en charge dans ce Port pour Marſeille, & partira dans le courant de ce mois. Ceux qui voudront s'y embarquer, ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer, à ROUEN, aux demoiſelles Addées ſœurs, & au HAVRE, à MM. V^e. Gregoire & fils.

*Vente de Soude.*

On fait ſavoir que le lundi vingt-uniéme jour du mois de Juillet de la préſente année, & jours ſuivants, à deux heures préciſes de relevée, en un magaſin ſitué à Rouen, rue des Ramaſſés, il ſera procédé volontairement, au plus offrant & dernier enchériſſeur, à la vente d'une partie de 140 balles de Soude, aux charges, clauſes & conditions qui ſeront déclarées lors de ladite vente.

## *FINANCES.*

### DÉCLARATION DU ROI,

*Donnée à Verſailles le 1^er. Juillet 1766, qui fixe un délai pour le Contrôle des promeſſes de paſſer contrat, faites avant le 30 Juin 1766, à un denier plus fort que le denier Vingt-cinq, & diſpenſe des frais les Porteurs deſdites promeſſes.*

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A tous ceux qui ces préſentes lettres verront ; SALUT. Le deſir de favoriſer l'agriculture & le commerce de notre Royaume, en rétabliſſant plus de proportion entre l'argent & les différens objets qui tombent dans le commerce, nous a engagés à ordonner par notre Édit du mois de Juin dernier, regiſtré en Parlement le 30 dudit mois ; qu'à compter du jour de l'enregiſtrement, le denier de la conſtitution ſerait & demeurerait fixé dans toute l'étendue de notre Royaume, Pays, Terres & Seigneuries de notre obéiſſance, à raiſon du denier Vingt-cinq du capital, & à déclarer nulles & de nul effet les promeſſes qui pourraient être à l'avenir paſſées ſous ſignatures privées, avec un intérêt plus fort que le denier Vingt-cinq ; Et nous avons expliqué par notredit Édit, que nous n'entendions rien innover aux contrats de conſtitution, billets portant promeſſes de paſſer contrats de conſtitution, & autres actes faits juſqu'au jour de la publication de notre Édit, leſquels ſeraient exécutés comme ils l'auraient pu être auparavant : Nous avons conſidéré à l'égard des promeſſes de paſſer contrat ci-devant faites, ſous ſignature privée, que la date des écrits ſous ſeing-privé, n'étant point reconnue en Juſtice, toutes les promeſſes ci-devant faites à un denier plus fort que le denier Vingt-cinq, & que nous avons entendu être conſervées en leur entier, ſe trouveraient dans le cas des peines portées par notre Édit, & qu'il était de notre équité de donner à ceux qui peuvent être Porteurs de promeſſes de cette nature les moyens de jouir de l'effet de la conſervation que nous leur avons accordée. A CES CAUSES, de l'avis de notre Conſeil, & de notre certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité royale, Nous avons par ces préſentes, ſignées de notre main, dit, déclaré & ordonné : diſons, déclarons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui ſuit :

I. TOUTES les promeſſes de paſſer contrats à un denier plus fort que le denier Vingt-cinq, & tous les écrits, ſous ſignature privée, dont il peut réſulter un intérêt plus fort que le denier Vingt-cinq, ſeront contrôlés ; ſavoir, ceux faits à Paris avant le 1^er du mois d'Août prochain ; & ceux faits dans nos différentes Provinces, avant le 1^er. du mois de Septembre prochain.

II. Lesdites promeſſes de paſſer contrats, & autres écrits, ſous ſignature privée, ainſi contrôlées dans le délai ci deſſus fixé, ſortiront leur plein & entier effet; & les intérêts continueront d'être payés, conformément à ce qui ſera porté par leſdites promeſſes & écrits.

III. Lesdites promeſſes de paſſer contrats, & autres écrits, ſous ſignature privée, qui n'auront pas été contrôlées dans ledit délai, ne produiront plus d'intérêt, que ſur le pied du denier Vingt-cinq, à compter du jour de l'expiration audit délai.

IV. Dispensons des droits & frais ordinaires du contrôle leſdites promeſſes & écrits, & même les contrats pardevant Notaires, dans leſquels ils pourront être convertis dans le délai ci-deſſus fixé; Voulant que le tout ſoit contrôlé *gratis*, ſauf à nous à pourvoir, s'il y a lieu, à l'indemnité qui pourrait ſe trouver due à l'Adjudicataire de nos Fermes Générales. Si donnons en mandement, &c.

*Regiſtrée, oüi, ce requérant le Procureur général du Roi, pour être exécutée ſelon ſa forme & teneur, &c. A Paris, en Parlement, toutes les Chambres aſſemblées, le cinq Juillet mil ſept cent ſoixante ſix.*

Signé Dufranc.

*Charges & Offices à vendre.*

La premiére & la plus ancienne Charge de Gardes-Livres de la Chambre des Comptes de Rouen. Elle porte exemption de taille, tutelle, curatelle, droit de *Committimus*, &c. il faut s'adreſſer à Rouen à Me. Beliard, Notaire, ou à Me. Cabut, Procr. au Parlement, rue Saint Patrice.

Autre de Procureur à la Chambre des Comptes; elle provient de la ſucceſſion de M. Hays. Les héritiers en traiteront à l'avantage de l'Acquéreur, & lui remettront tout ce qui a rapport au Cabinet du défunt. Il faut s'adreſſer au Bureau d'Avis, à Rouen.

Deux Offices de Garde de la Prevôté générale de la Monnoie de Paris. Ils exemptent de tutelle, curatelle, &c. Il faut s'adreſſer à Rouen à M. de Manneville, rue Sainte Croix des Pelletiers.

*Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.*

| Payeurs. MM. | Parties. | Lettres. | Prochain paiement de Juil. |
|---|---|---|---|
| Iſſaly, | 3e. | M. | 11 |
| Deſchamps, | 5e. | M. | 11 |
| Fauveau, | 7e. | M P N. | 11 |
| Raynal, | 10e. | M. | 12 |
| De Pigis, | 11e. | P. | 12 |
| Streek Caſtelle, | 12e. | toutes lett. | 12 |
| Caron, | 16e. | M. | 12 |
| Clouet, | 19e. | P. | 12 |
| De la Rue, | 22e. | P. | 12 |
| Amyot, | 23e. | M. | 12 |
| Penchein, | 25e. | P. | 11 |
| Baroy, | 27e. | M. | 11 |
| Billard, | 32e. | toutes lett. | 11 |
| Drouet, | 35e. | P. | 10 |
| Bardin, | 36e. | M. | 12 |
| Bonnet Pere, | 38e. | P. | 14 |
| De l'Auge, | 48e. | N. | 10 |
| De la Rue fils, | 50e. | N. | 12 |

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

| *Juillet.* 1766. | *Lundi* 7. | *Mardi* 8. | *Meredi* 9. |
|---|---|---|---|
| Ac. des Indes. . | 1320 25 . . . | 1325 . . . . | 1327 ½ 30 . |
| Emp. de la Com. | . . . . . | 415 . . . . . | . . . . . |
| Prom. à 5 p %. . | . . . . . | 16 . . . . . | 16 . . . . |
| Prom. à 4 p %. . | 34 ½ . . . . | . . . . . | 33 ½ . . . |
| Ac. des Fermes. | 960. 57 ½ 55 57 ½. | 950. 52 ½ 50. . | 950. 45. 42 ½ |
| Amortiſſement. | 13 ½ . . . . | 13 ½ . . . . | . . . . . |
| 2 ſ. p. l. du Dix. | 13 ½ . . . . | 13. 12 ½ . . . | 12 ½ . . . |
| 3e. Loterie. . | 13 et 25 . . . | 20 . . . . . | 20. . . . |
| Annuités. . . | 429 . . . . | 429 . . . . | 429 . . . |
| Coup. d'An. . | 83 . . . . . | 83 . . . . . | 83 . . . |
| Emp. de 50 mil. | 19 ½ . . . . | 19 ½ 20. 2m. 21. 5m. | 19 ½ . . . |
| Emp. de 30 mil. | 24 . . . . . | 24 23 ½ 24 . . | 24 . . . . |
| Col. 1759. . . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| Canada. . . | 29 ½ . . . . | 25 ½ . . . . | 29. 30. 10m. |
| 4e. L. Epoques. | 21 ½ 22. 10e. 26 ½. | 21. ½ 22. 10e. 26 ½. | 22 10e. 26 ½. |
| Nouette. . . | 22. 22 ½ 22 Av. 24. | 22 Av. 24 . . | 22 Av. 24. . |
| Contrats. | | | |
| Sur la Ville. . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| A 4 p %. . . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| Bretagne. . . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| 3 p % ſur les Cui. | . . . . . | . . . . . | . . . . . |

# SUPPLÉMENT
## A LA GAZETTE N°. 55.

### De Chalons.

État *des grains & Légumes passés sur la Riviere de Saone & déclarés au Bureau des Octrois à Châlons, pendant tout le mois d'Avril* 1766, *sçavoir*,

Pour Macon 26220 quintaux trois quarts de bled ; 1625 quintaux trois quarts de seigle ; 762 quintaux de légumes ; 1758 quintaux & demi d'avoine. Pour Lyon, 110432 quintaux & demi de bled ; 7046 quintaux trois quarts de seigle ; 277 quintaux de légumes ; 180 quintaux d'orge ; 9193 quintaux d'avoine ; pour Condrieux, 26356 quintaux de bled ; 1785 quintaux de seigle ; 82 quintaux & demi de légumes.

### De Macon.

État *des grains & légumes passés sur la Riviere de Saone, & déclarés au Bureau des Octrois à Mâcon, pendant tout le mois d'Avril* 1766, *sçavoir*,

Pour Macon 900 quintaux de bled, 513 quintaux de seigle, 28 quintaux de legumes ; pour Lyon 13190 quintaux de bled, 159 quintaux trois quarts de seigle, 3621 quintaux de légumes.

### Passage du Sund.

Le 18 Juin 1766, il est passé par ce détroit les Navires des Capitaines *Harmen Jans & Jelle Hanses*, partis l'un de Dantzick avec du seigle, & l'autre de Konigsberg avec du chanvre, tous deux pour Bordeaux ; ceux des Capitaines *Michel Gerrit*, *Paul Nanning*, *Jacob Willems Lyn* & *Barent Wopkes* pour le Havre de Grace ; le premier parti de Konigsberg, le second & le troisième de Friderikshaven, & le quatrième de Wybourg chargés de chanvre & de planches ; celui du Capitaine *Tiert Baukes* parti de Bordeaux allant à Petersbourg chargé de vin ; le 20, les Navires des Capitaines *Sipke Jelles* parti de Riga pour Bordeaux avec du bray sec, & *Ale Oge Crontie* parti de Borneuf pour la Mer Baltique avec du sel, de la viande & sur lest ; le 21, les Navires des Capitaines *Hans Claesen*, parti de Saint Martin pour la Mer Baltique avec du hareng & du charbon ; *Joch. Hand. Museler*, parti de Charente pour Lubec avec de l'eau-de-vie, & *Caspard Maas* parti de Borneuf pour la Mer Baltique avec du sel & en lest.

### De Bordeaux, *le 29 Juin* 1766.

Prix *courant des denrées de l'Amérique.*

Le 21 Juin 1766, le quintal de sucre blanc, premiere sorte valait de 51 à 52 liv. le 28, il valait de 46 à 48 liv. seconde sorte le 21 de 47 à 49 liv. le 28 de 43 à 45 liv. troisiéme sorte, le 21 de 44 à 45 liv. le 28 de 41 à 42 liv. le blanc commun, le 21, 34 & 35 liv. le 28, 36 & 38 liv. le petit commun, le 21, 32 & 33 l, le 28, 32 & 34 liv. le sucre tête, le 21, de 28 à 30 liv. le 28, de 26 à 28 liv. le sucre brut de Leogane, le 21, de 25 à 26 liv. le 28, de 26 à 27 liv. du Cap, le 21, de 24 à 25 liv. le 28, de 23 à 25 liv. de Saint Louis, le 21, de 23 à 24 liv. 10 sols ; le 28, de 22 à 24 liv. de la Martinique, le 21, de 21 à 22, le 28, de 19 à 21 liv. La *liv.* de café Martinique nouveau fin, le 21, 15 sols 6 den. le 28, de 14 sols 6 den. à 15 sols dito Marchand ; le 21, 14 sols 6 den. le 28, 14 sols ; dito le 21 & le 28, 13 sols 6 d. den. le café de Saint Domingue nouveau fin, le 21, 14 sols 6 den. le 28, 13 sols 6 den. & 14 sols ; dito Marchand, le 21, 13 sols ; le 28, 12 sols 6 den. dito vieux, 12 sols ; le 28, 11 s. 9 d. l'indigo bleu & violet, le 21 & le 28, 8 l. 10 sols ; le mêlé 6 liv. 10 sols ; le cuivré fin, 5 liv. dito Marchand, 4 liv. 10 sols, dito inférieur, le 21, 3 liv. 15 sols ; le 28, 3 liv. 10 sols ; le quintal de coton de Saint Domingue, le 21, 160 liv. le 28, de 165 à 170 liv. dito de la Martinique, le 21, 145 liv. le 28, de 145 à 150 liv. le gingembre gris le 21 & le 28 22 s. le canefice 26 sols, les cuirs tanés, 50 sols ; dito en poil 12 sols ; la *liv.* de gingembre 30 sols, les citrons confits 22 sols ; le Rocou le 21, 34 sols ; le 28, 30 sols ; le cacao de la Martinique 12 sols 6 deniers ; le quintal de syrop de sucre, le 21 & le 28, 9 liv. 10 sols ; l'amidon, 24 liv. le fer assorti de Suede, 17 liv. le plomb en saumon 25 liv. le fer blanc 165 liv.

### Grains et Eaux-de-Vie *le 26 Juin.*

Beau froment 12 liv. 10 & 13 liv. le froment ordinaire 11 liv. 10 sols & 12 liv. le beau commun 10 liv. le commun 9 liv. 10 sols ; le bled d'Espagne 7 liv. 10 sols ; les féves sans prix fixe ; l'avoine 5 liv. 10 sols ; l'eau-de-vie 116 l les 32 veltes.

### Arrivée *de Navires.*

Du 23 au 25 Juin 1766, il est entré, dans le Port de Bordeaux, 21 Navires français & étrangers, dont 8 venant des Colonies, sçavoir,

le *Mentor*, de Bayonne, Capitaine *Berdoulin*, parti de Saint Marc ; *la Cherie*, de Bordeaux, Capitaine *Guichet* ; *le Reverſy*, de Bordeaux, Capitaine *Lataſte* ; *la Dauville* de Bordeaux, Capitaine *J. Deſarnauld* ; le *Grand Alexandre*, de Bordeaux, Capitaine *Deliſle*, venant de Saint Domingue ; *les Six Freres*, de Bordeaux, Capitaine *Joſ. Freſcarode*, venant du Port au Prince ; l'*Alliance*, de Bordeaux, Capitaine *Laville*, venant de Saint Louis ; *le Port Louis*, de Bordeaux, Capitaine *Maux* ; venant de la Guadaloupe chargés de ſucre terré & tête, de café, d'indigo, de coton, pour divers Particuliers & Commerçans. Des 13 autres Navires, 2 venaient de Corck, 1 de Waterford & 1 de Dublin, avec du beurre & du bœuf, 1 de Dantzick, avec des planches & des poutres de ſapin & autres bois ; 1 d'Amſterdam, avec du ſeigle ; 1 de Stetin avec du merrein à pipaille ; 1 de Hennebon avec de la porcelaine & de l'encre de la Chine, & 5 de Saint Ander avec 7221 fanegues de froment.

## De Nantes, *le 29 Juin 1766.*

### Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 21 au 27 Juin 1766, 2 Navires français & 3 étrangers, ſçavoir, la *Philis* de 200 tonneaux, Capitaine *Sénéchal* ; les *Bons Amis* de 300 tonneaux, Capitaine *Chancourtois Baygaier*, allant tous deux au Port au Prince ; le *Saint Pierre*, Capitaine *André Wictron* allant à Wdevalde ; l'*Anne-Louiſe*, Capitaine *Fieke Wybes*, & la *Demoiſelle Ryxt & Jean Ilſt*, Capitaine *Jean Pierre woolgeman*, allant à Hambourg, tous les trois chargés d'eau-de-vie, de vin, de café, de ſucre brut & terré & d'indigo.

### Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de temps, 6 Navires français & 2 étrangers, ſçavoir, le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Ray* ; la *Sevre*, Capitaine *Giraud* ; le *Grand Carlos*, Capitaine *Pacaud*, venant du Port au Prince ; *le Comte de Clare*, Capitaine *Fourneau* ; le *Palmier* (*) ; Capitaine *Arreau* venant du Cap, chargés de 1930 bariques, 52 quarts de ſucre brut & terré, 29 futailles, 255 bariques, 583 quarts, 2 barils, 3 ſacs de café, 15 futailles, 85 bariques, 38 quarts, 2 ancres, 1 baril d'indigo, 649 balles & ballots de coton, 136 cuirs ſecs en poil, du bois de campêche, de gayac & d'Acajou ; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Poireau* venant de Bordeaux avec des draps de Carcaſſonne, du vin, des chaudieres de fer, de la farine, du coton en laine, de la thérébentine, du bray gras, du liege en planches & en bouchons, des cendres gravelées, de l'huile de dégras & du verdet ; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *François Arrate*, venant de la Corogne, & les *trois freres*, Capitaine *Albert Beerents*, venant de Dort tous deux ſur leur leſt.

Le Navire l'*Eléonore* venant des Colonies eſt arrivé à Paimbœuf, & on en a apperçu trois autres qui paroiſſaient à l'entrée de la Riviere, & que l'on croit être le *Robuſte*, l'*Heureux Retour* & le *Jean-Jacques*.

(*) *Ce Navire dernierement arrivé de ſa relâche d'Eſpagne à Paimbœuf a touché vis-à-vis de Saint Nazaire, par la faute du pilote Côtier. Ce n'eſt pas le ſeul accident qui lui ſoit arrivé pendant ſon voyage, car il a eſſuyé ſucceſſivement des calmes, des vents contraires & des gros temps. Il a été démâté & forcé de relâcher à la Coline pour refaire un gouvernail neuf ; enfin les divers contretemps qu'il a éprouvés avant que d'arriver au Port ſont de ſurs témoignages de l'excellence de ſa conſtruction, puiſqu'il y a réſiſté.*

## De Rouen, *le 6 Juillet 1766.*

### Exportation.

Du 2 au 30 Juin 1766, il y a eu d'exporté de Rouen 1786724 *liv.* de bled, & 960518 *liv.* de farine, ſçavoir, pour Lisbonne 180600 *liv.* de bled, & 102390 *liv.* de farines ; pour Bayonne 290344 *liv.* de bled ; pour Saint Malo, 107600 *liv.* de bled ; pour l'Orient 80000 *liv.* de farines ; pour Breſt 117200 *liv.* de bled & 110212 *liv.* de farines ; pour Bordeaux 174800 *liv.* de bled, & 302674 *liv.* de farines ; pour le Havre 551980 *liv.* de bled & 267606 *liv.* de farine ; pour Honfleur 564200 *liv.* de bled, & 65136 *liv.* de farine.

### Arrivée *de Navires.*

Du 14 au 30 Juin 1766, il eſt entré dans le Port de Rouen, 27 Navires, dont 1 venant de Roterdam chargé de 213 balles & 30 demi balles de poivre, 2 futail. 1 baril, 1 balle de piment, 82 futailles de céruſe, 2 futailles de ſoufre, & autres marchandiſes d'épicerie, de mercerie & de quincaillerie ; 1 venant de Hull chargé de plomb, 1 venant de Marſeille, chargé de 5 bariques de gomme Arabique, de 114 caiſſes, 704 demi caiſſes & 30 tambours de ſavon, de 41 balles de coton en laine, de 14 pieces d'huile d'olive, de 2 balles de ſafranum, de 14 balles de laine, de 27 caiſſes de citrons, de 4 balles de cire de 2 balles de coton filé, de réglisſe, de galle, de ſumac de ſoufre en canon, de fleur de ſoufre, de liege en planches & en bouchons ; 1 venant de Bayonne avec 1 futaille & 1 baril de jambons, 104 balles de réglisſe, 250 pains de bray & réſine, 2 balles de peaux de chien de mer & du vin ; 2 venant de Nantes avec 3 balles de café, 5 balles 2 ballots de bouchons de liege 16 buches de bois de campêche, 5 balles de coton en laine, 14 bariques d'ocre rouge, 2 bariques de ſucre & 1 grenier d'ardoiſes ; 1 de Bordeaux avec 1 futaille 1 caiſſe de jambons & cuiſſes d'oyes, 1 baril, 1 caiſſe de confitures, 1 caiſſe de ſyrop, 3 bariques de ſucre, 1 baril de café, 10 balles de coton & du vin ; 1 venant de Charente avec un baril de café, 2 barils de confitures, 19 futailles de gravelle, 16 billes de bois d'ébene & de l'eau-de-vie ; 11 du Havre & 1 de Honfleurs avec diverſes marchandiſes des Iſles, d'Eſpagne, &c. 2 d'Iſigny avec du charbon de terre, du beurre & 4 balles de coton ; 2 de Tancarville & 3 de Harfleur chargés d'avoine.

*A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.*

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
*ET DES FINANCES.*
*ANNÉE* 1766. Du Samedi 19 Juillet.

## *AGRICULTURE.*

SUITE *de la comparaiſon entre les gros & les petits Fermiers, extraite des Papiers Anglais.*

LE gros Fermier néglige d'élever toutes ſortes d'animaux, & d'entrer dans des choſes qu'il regarde comme minutieuſes, & qui cependant contribueraient beaucoup au bien du Particulier dont il tient ſa ferme. Quant aux terres le petit Fermier eſt obligé de les engraiſſer ou de mourir de faim, au lieu que j'ai vu une ferme dans laquelle on n'avait pas mis du fumier depuis ſept ans, à l'exception de quelques petits endroits, quoique le Fermier fût obligé par ſon bail de la fumer tous les trois ans. Comme le Propriétaire était payé, on fermait les yeux, parce que le Fermier était riche.

On demandera, peut-être, comment on peut payer le Propriétaire quand les affaires ſont ſi mal en ordre? Voici la réponſe; avoir peu de charrues, de chevaux & de domeſtiques, &c. ne faire preſque rien, excepté au temps de la ſemaille & de la moiſſon, ne donner que des gages modiques aux Journaliers, ſavoir un peu s'intriguer pour la vente d'une partie des denrées. C'eſt où ſe bornent les ſoins du gros Fermier, & le produit de ſa vente lui ſert pour payer ſon Propriétaire. Un petit Fermier profite des bons momens pour ſerrer ſes foins, quoiqu'avec un très-petit nombre de domeſtiques; au lieu que j'ai vu un Fermier Gentilhomme avoir bien de la peine avec tout ſon monde à retirer la cinquième partie de ſon foin, & être obligé de laiſſer tout le reſte pour engrais: cependant quand ce foin était ſec, on le botelait, & un jour un Boteleur me dit: mon Maître aura cinquante shellings de ce mauvais foin ci, & en me montrant un monceau de bon foin, il aura 90 shellings de celui-là. C'eſt ainſi que le public ſouffre; cette grande quantité de fourrage aurait été recueillie en ſon entier par pluſieurs petits Fermiers, ſi la Ferme avait été diviſée en pluſieurs parts.

SUITE *de la réponſe de MM. de la Société Royale d'Agriculture du Bureau du Mans, à* M. Fontanes, *ſur les défrichemens.*

Une autre difficulté arrête la bonne volonté du Colon ou du Propriétaire qui voudrait entreprendre le défrichement de ces parties de terreins abandonnés, parce que ſous le prétexte d'augmentation en production, il ſerait augmenté à la taille & vexé avant que d'avoir recueilli le fruit de ſes avances, ſuite fâcheuſe de la répartition arbitraire de l'impôt. Doit-on s'étonner du peu de progrès dans ces ſortes de défrichemens, plus précieux, encore un coup, que ceux de nos landes? Ces obſervations paraîtront néceſſaires à ceux qui voudront entrer dans ce détail, & reconnaître que dans nos Provinces couvertes & partagées de clotures, on peut évaluer ces parties négligées au tiers de celles qui ſont cultivées; il faut donc, pour ſe procurer ce bénéfice con-



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ſidérable, enlever ; comme on l'a déja dit, toutes les entraves qui arrêtent le Cultivateur à cet égard & dans ſes améliorations, ſoit en marnant ſes terres, ſoit en doublant ſes labours & ſes travaux, puiſqu'en le faiſant il s'expoſerait à être ſurchargé de taille.

La crainte de la Société, les inconvéniens qu'elle prévoit ne ſont donc pas auſſi légérement imaginés que le fait entendre M. Fontanes, & ſi le mal qu'elle redoute arrivait après ces franchiſes entieres & générales qu'on voudrait donner en faveur des grands défrichemens, le remede qu'elles ſuppoſent qu'on y pourrait appliquer, deviendrait peut-être pire que le mal même ; la perte ſeule du temps reſterait au moins irréparable. En fait d'Agriculture l'encouragement ſera toujours le plus efficace des remedes pour la tirer de ſon état languiſſant.

Au reſte les vues de l'Auteur des remarques ne tendant qu'à une plus grande extenſion de notre Agriculture, elles ne différent de celles de la Société que par les moyens convenables qu'on doit employer pour y atteindre. Le zéle conduit l'un, la prudence & l'expérience guident l'autre pour concourir efficacement au bien public & de l'Etat. *Fin.*

SUITE *des obſervations de M. de Mozé de la Société d'Agriculture du Bureau du Mans, ſur les inſectes qu'on trouve dans des bleds avortés & autres.*

On a vu dans la premiere partie de mon Mémoire l'hiſtoire de l'inſecte qui fait avorter les bleds ; j'eſpere qu'en continuant d'obſerver, il ne me ſera pas difficile de ſurprendre ces mouches dépoſant leurs œufs ſur les grains ; mais il nous reſtera encore bien des choſes à ſavoir. Je ſouhaiterais découvrir en quel état ſe trouve l'eſpèce de ces inſectes depuis la maturité des derniers grains juſqu'au printemps ? Y aurait-il des œufs dépoſés dans quelques plantes qui paſſaſſent l'hyver ſans éclore & ſans périr, comme il arrive dans les autres eſpèces ? Sont-ce les meres qui en petit nombre réſiſtent aux rigueurs de l'hyver pour renouveller l'eſpèce au printemps, comme la mouche commune, les guépes, &c. ? Mais toutes les miennes ont vécu peu de temps. (a) Peut-être que ſi l'on connaiſſait la retraite de cet inſecte pendant l'hyver, on viendrait à bout de le détruire & de ſe délivrer par-là des déſorpres qu'il cauſe. Ce que j'ai remarqué de plus propres à s'en préſerver eſt la bonne culture des terres ; j'ai trouvé beaucoup moins de ces inſectes dans les terres bien travaillées, à peine en ai-je vu quelques-uns ſur des orges ſemés dans des terres marnées depuis peu, & à qui on avait donné trois labours ; au contraire je ne faiſais pas deux pas ſans en trouver dans des orges & des bleds qu'on avait ſemés dans des terres peu travaillées, ou dans des grains qui avaient eſſuyé quelques accidens.

J'inſiſte d'autant plus volontiers ſur cette utilité des labours, que M. Duhamel déclare n'avoir pu trouver des bleds en état d'avortement dans les terres de ſon Canton qui ſont ſans doute ſoigneuſement cultivées. C'eſt une expérience conſtante que la culture contribue à la vigueur des plantes, & que ce qui eſt vigoureux tant dans le regne végétal que dans le regne animal donne moins de priſe aux inſectes.

Je dois faire ici connaître que la Providence nous a donné contre cet inſecte une reſſource, dont je ne ſuis pas en état d'apprécier au juſte la valeur ; c'eſt un petit inſecte deſtructeur du précédent que j'ai ſouvent trouvé au lieu de lui dans les rainures du bled avorté. Quoiqu'il ſe transforme en mouche, je l'appellerai chenille plutôt que ver, à cauſe de ſa figure. Elle eſt longue de deux lignes & groſſe à peu près d'un quart de ligne, ſa tête vue au microſcope paraît aſſez alongée ; elle a aux deux côtés de la bouche deux crochets en forme de tenailles ; on lui diſtingue deux yeux bruns fort petits ; ſon corps entre la tête & la queue eſt compoſé de onze anneaux à chacun deſquels il y a une tache brune ſur le dos ; ces anneaux ſont d'un roux pâle, ou d'un blanc tirant ſur le roux ; de chacun des trois qui ſont les plus proches de la tête, ſortent deux jambes ou pattes très-déliées & articulées :

(a) C'eſt peut-être le défaut de nourriture propre qui les a fait périr.

elle a ſur ſa queue deux barbes brunes en forme de fourche & au deſſous, une eſpèce de trompe courbée, que je penſe pouvoir être l'anus ou plutôt un organe qui ſert d'appui pour s'aider à avancer contre quelque corps qui réſiſte ; je l'ai vue, au moyen de cet organe & de ſes deux barbes, ſe cramponer ſur un verre & faire tourner ſa tête & ſes ſix jambes au tour de ſon croupion ; je l'ai vue auſſi s'en ſervir pour s'aider à avancer. J'en ai trouvé de plus petites que celles que je viens de décrire ; je n'en ai pu enfermer que deux parce qu'elles ſont difficiles à ſaiſir étant très-agiles. Elles ſont carnacieres, car on on ne trouve point de vers vivans dans les rainures où on les rencontre ; j'en préſentai un à cette chenille dans un verre, & elle l'attaqua auſſitôt vivement avec ſes tenailles, le tua & le ſuça ſur le champ.

La chryzalide qui ſuccede à cette chenille ne m'a pas paru fort différente de celle du 1^er^. inſecte dont j'ai parlé, mais lorſqu'elle ſe convertit en mouche, elle ne laiſſe de cette chryſalide qu'un petit chiffon où l'on apperçoit encore les débris des pattes de l'inſecte, au lieu que la chryſalide du ver, après ſa transformation en mouche, conſerve preſque toute ſa figure.

La mouche provenue de la chenille a la tête, le corcelet & le ventre d'une même couleur, c'eſt un brun preſque noir très-luiſant, ſemblable à un acier bronzé du plus beau poli ; les yeux ſont fort apparens de même couleur, les antennes ſont longues, le derriere très-aigu, ſes jambes ſont au nombre de ſix, les aîles tranſparentes ſont longues, débordent le reſte du corps d'un quart de ligne. La mouche entiere a près de trois lignes de longueur depuis le bout des antennes juſqu'au bout des aîles ; ſa vie eſt courte ; elle ſortit de ſa chryſalide le 29 Juillet, & elle mourut le 5 Août.

### SUITE *du nouveau Mémoire ſur les charanſons, par un Anonyme de Beſançon.*

Pendant tout le mois de Juin les grains de froment me parurent beaux & ſains. J'en retirai un de la bouteille au commencement de Juillet, & je le partageai en deux dans ſa longueur, j'y découvris un ver preſque imperceptible ; ſur la fin du même mois je m'apperçus que le grain de bled ſe pourriſſait. Les premiers jours du mois d'Août j'en tirai un autre dans lequel je remarquai une putréfaction complette qui exhallait même une mauvaiſe odeur, & il n'y reſtait que la pellicule. J'ouvris encore pluſieurs autres grains, je trouvai dans les uns le charanſon qui s'y était formé, & j'obſervai qu'il était déjà ſorti de pluſieurs. Vers le 15 Août ils commencerent à s'accoupler de nouveau ; mais comme ils n'avaient plus de proviſions je les ôtai de la bouteille & je reconnus que les huit charanſons dont je m'étais ſervi pour faire mon expérience en avaient produit 125 dans l'eſpace de 6 ſemaines. Je les remis dans la bouteille avec 3 onces $\frac{7}{8}$ de bled, par proportion du poids des 144 grains pour huit charanſons, & je les laiſſai juſqu'au 25 Octobre ; pendant ce tems ils n'ont pas multiplié, mais ils ont conſommé la peſenteur de 576 grains de bled, puiſque des 3 onces $\frac{7}{8}$ que je leurs avais données, je n'en ai retirai que 2 onces $\frac{7}{8}$ ; pas un ſeul grain n'avait échappé à leur voracité. Ainſi le fond de huit charanſons a détruit dans l'eſpace de 4 mois 1 once $\frac{1}{4}$ de bled.

Que ſerait-ce ſi on comparait cette conſommation avec un fait que je vais rapporter. Une perſonne chargée d'un Entrepôt de bled conſidérable, m'a aſſuré que pendant le mois d'Août de la même année elle avait mis pluſieurs branches de buis dans des tas de bleds, & qu'en les retirant elle avait emporté 15 livres peſant de charanſons qui s'y étaient attachés. Ces 15 livres, ſuivant mon calcul, devaient produire le nombre de 1,105,920 charanſons.

On ne prétend pas indiquer ce procédé comme un préſervatif, parce qu'il n'a pas détruit ces inſectes ; d'ailleurs le buis donne au grain une odeur forte ; d'un autre côté ſes feuilles en ſe deſſéchant tombent dans le bled, & communiquent une amertume à la farine, qui eſt très-diſgracieuſe & qui peut nuire. (*a*)

(*a*) S'il eſt vrai que le buis attire les charanſons, ne pourrait on pas faire uſage de cet arbriſſeau, en prenant des précautions pour que les feuilles ne tombent pas dans le grain. Il ſerait poſſible de mettre les branches de buis dans de grandes boëtes ouvertes ou dans des paniers, & par ce moyen on ne courrait aucun riſque. Cette épreuve n'eſt pas difficile à faire.

SUITE *de la nouvelle méthode pour faire éclore les vers à ſoie, par M. l'Abbé Soumille.*

On pourrait mettre la graine immédiatement dans les tiroirs de carton; cependant comme le deſſous de ces tiroirs touche le plancher, & qu'il s'échaufe ſenſiblement à la longue, les plus baſſes graines pourraient en ſouffrir; c'eſt pourquoi je mets dans chaque tiroir trois tambours, en forme de *bluteaux*, couverts d'une toile bien claire, leſquels trois tambours ſont montés ſur un même arbre dont le bout ſort en dehors. De temps à autre en paſſant devant mon fourneau, je fais tourner avec mes doigts le bout de l'arbre de chaque tiroir; les tambours tournent en même temps, & la graine qui s'y trouve, étant agitée par cette rotation, change de place en tout ſens & jouit en totalité d'un égal degré de chaleur. Faut il s'étonner ſi preſque tous les vers écloſent à la fois?

La mêche que j'ai employée pour cette opération n'était que de trois fils de coton *treſſés* enſemble pour les empêcher de ſe gonfler, & il n'eſt pas aiſé d'imaginer l'effet que produit un ſi petit feu par ſa continuité. Le plus bas plancher, malgré ſa doublure de tôle s'eſt fendu d'un bout à l'autre en plus d'un endroit; les parois ont ſouffert dans un autre ſens, en ſorte que je ne puis pas me diſpoſer à faire le fourneau entierement de tôle, & ſous une forme différente pour un plus grand bien. Je renvoie cet ouvrage à l'hyver prochain.

*Chaleur relative des trois étages.*

Celle du plus haut était de 15 à 17 degrés du thermometre de M. de Reaumur, de la compoſition de M. l'Abbé Nollet. Je ne me fie point aux autres qu'après les avoir collationnés avec ſoin. Le ſecond étage était de 20 à 22, & le plus bas de 24 à 26, ſurtout quand après les deux premiers jours, tous mes planchers étaient échaufés intrinſéquement.

NOTICE *du Journal de Février.*

Ce Journal commence par des *Conſidérations & réflexions ſur l'or & l'argent, relativement aux monnoies*, par M. B. L'Auteur, après avoir débuté par quelques traits hiſtoriques & intéreſſans ſur les monnoies, s'attache à prouver qu'il ſerait fort avantageux que les Souverains donnaſſent leur monnoie, *poids pour poids & titre pour titre*, & qu'ils ſe chargeaſſent des frais de monnoyage comme on le pratique en Angleterre.

Ces obſervations ſont ſuivies d'une lettre du même Auteur *ſur le commerce actif & paſſif. Le commerce actif*, ſelon cet Ecrivain, eſt celui qu'une Nation fait par ſes Vaiſſeaux; *le paſſif* eſt au contraire celui où elle emploie des Vaiſſeaux étrangers.

On trouve enſuite *la répétition de la queſtion des Fabricans de Niſmes.* Elle eſt préſentée ſous une nouvelle face & abſtraction faite du commerce intérieur.

Cette queſtion eſt ſuivie *d'une nouvelle réponſe* de M. N. L'Auteur y ſoutient que ſuppoſer une Manufacture qui ne fourniſſe que l'Etranger, c'eſt faire une abſtraction idéale impoſſible à réaliſer; qu'on ne pourrait faire cette ſuppoſition chimerique que dans le cas où l'on ſuppoſerait auſſi que l'Etat manufacturier ne ſerait pas avantageuſement ſitué pour le commerce de ſes productions. M. N. continue d'obſerver qu'il ne faut pas confondre les moyens avec les cauſes.

Après cette réponſe on lit *un Mémoire hiſtorique ſur les différentes prolongations du bail de la Banque d'Angleterre, traduit de l'Anglais.* Ce Mémoire eſt propre à faire connaître avec quelle dureté les *Capitaliſtes* vendent leur crédit au Gouvernement.

Le Journal eſt terminé par des *Obſervations qui ſervent de réponſe au Mémoire ſur l'étendue & les bornes des loix prohibitives dans les Colonies, inſéré dans le Journal de Décembre.* Le but ce Mémoire eſt de prouver qu'il faut revenir aux principes qui excluent abſolument l'Etranger de nos Colonies, principes dont la regle générale n'eſt ſuſceptible, ſelon l'Auteur, d'aucune limitation, reſtriction, ou fléxibilité.

ANNONCES DE LIVRES.

*Mémoire ſur les maladies épidémiques, des beſtiaux, qui a remporté le prix propoſé*